

Adéis dévoile une étude* inédite réalisée sur les régimes de branche en Santé et Prévoyance

Paris, 23 janvier 2018 – Adéis, groupement assurantiel de protection sociale, présente les résultats d'une étude réalisée en partenariat avec la société OpusLine en octobre 2017 sur les régimes Prévoyance et Santé des branches professionnelles. Les principaux objectifs de cette étude sont :

- Eclairer les partenaires sociaux sur le positionnement des régimes conventionnels, les variantes de structure (types de garanties, nature de la cotisation, bénéficiaires...), le niveau des prestations et des cotisations.
- Identifier les points de convergence entre ces régimes afin d'établir le portrait-robot d'un régime « standard/moyen » de branche et d'étudier leurs spécificités.

Complémentaire Santé : des régimes plutôt homogènes dans la structure des garanties mais hétérogènes sur les niveaux de prise en charge

● Une structure encadrée par le contrat responsable

L'étude de la typologie des 24 régimes Santé (catégories de salariés couverts, nombre d'options, couverture des ayants droit, part des cotisations employeur/salarié) indique que **la structure des garanties santé des régimes conventionnels est conforme au contrat responsable et respecte les fourchettes de prestations :**

- Pour 23 régimes sur 24, toutes les catégories de salariés sont couvertes.
- 62 % des régimes proposent des options, une majorité en proposant deux (38 %).
- 71 % des régimes couvrent les ayants droit de manière facultative.

● Des garanties en plus du contrat responsable

4 garanties non encadrées par le contrat responsable sont le plus souvent retrouvées dans les régimes de branche étudiés : la chambre particulière (79% des régimes), la médecine douce (54%), chirurgie de la myopie (50%) et l'implant dentaire (33%).

Les régimes Santé étudiés sont ainsi plutôt homogènes dans leur structure et dans le choix de certaines garanties (hospitalisation, soins de ville, optique, dentaire...). Sur ce constat, un portrait-robot du régime de branche Santé «type» a été réalisé ([voir lettre Adéis en cliquant ici](#)).

● Des niveaux de prestations différents d'une branche à l'autre

Si les structures des régimes étudiés sont plutôt similaires, les niveaux de prise en charge sont assez hétérogènes.

4 constats illustrent plus précisément la disparité des prestations :

Constat 1 : le niveau de prise en charge de la plupart des garanties est supérieur au plancher du contrat responsable. Il y a une forte dispersion dans les niveaux de prise en charge sans atteindre les plafonds du contrat responsable, comme pour les garanties Optique et Dentaire dans plus de 80% des branches.

Constat 2 : Le coût moyen de certaines dépenses de santé dépasse le plafond du contrat responsable et laisse un reste à charge important pour le salarié. Par exemple, 50 % des régimes prennent en charge les prothèses auditives entre 400 € et 1000 € (dans quelques cas) pour un coût moyen d'environ 1000 €.

Constat 3 : les garanties hors contrat responsable contribuent à l'amélioration des régimes de branche mais avec un reste à charge très différent selon les régimes. Par exemple, 54 % des régimes prennent en charge les frais de médecine douce, mais avec des niveaux variés (de 50 € à 240 € par an).

Constat 4 : Les 2 postes Soins de ville et hospitalisation bénéficient d'une bonne prise en charge de la sécurité sociale, incitant les branches à négocier au niveau plancher sur ces postes dont le reste à charge est faible. Par exemple, pour les honoraires des chirurgiens (chirurgie du genou), 38 % des régimes couvrent au niveau plancher du contrat responsable, soit 460 € et 62% des régimes prennent en charge le coût moyen estimé à 530 €.

○ Des niveaux de cotisations hétérogènes

La cartographie, positionnant les 24 régimes sur un axe cotisations / prestations, **montre les disparités des niveaux de prise en charge, ainsi que des cotisations** [\(voir lettre Adéis, zoom Santé, en cliquant ici\)](#) :

- Quels que soient la taille de la branche et le secteur d'activité, le niveau des prestations des régimes est généralement supérieur au panier de soins de l'ANI.
- On constate une forte hétérogénéité des régimes, avec un rapport de cotisation mini/maxi de 1 à 2,3.

Cette analyse montre que les niveaux de prise en charge et de cotisations des régimes ne répondent pas à des logiques sectorielles ou démographiques, mais sont le fruit des négociations des différents acteurs. On peut penser que les négociations ont plutôt abouti sur la base d'un panier de soins propre à la branche et correspondant aux garanties envisagées plutôt que sur une approche budgétaire.

Prévoyance : des disparités entre les régimes qui illustrent une négociation plus libre

29 régimes de prévoyance avec des différences structurelles (nature des garanties, catégories de salariés couverts, ...) et des spécificités fortes de certaines branches ont été analysés et comparés. L'analyse porte sur les principales garanties couvrant le décès et l'incapacité de travail.

○ Garanties Décès : forte disparité dans les structures et les niveaux de prise en charge

Disparité 1 : Les structures de garanties d'un régime de Prévoyance sont différentes selon les branches. 5 types de structures de garanties en cas de décès ont été distingués dans cette étude : Capital décès avec rente d'éducation (45% des régimes), Capital décès avec rente d'éducation et rente de conjoint (28%), Capital décès avec rente de conjoint, si pas d'enfant (14%), Capital décès seul (7% des régimes), et le régime avec options qui permet la personnalisation de la structure (7%).

Constat : la **priorité des branches est donnée à la protection des enfants**. L'étude montre que plus il y a de garanties (rente conjoint + rente d'éducation) qui s'ajoutent au capital décès, plus le niveau de toutes ces prestations est élevé. A l'inverse, s'il y a peu de garanties qui complètent le capital décès, le niveau de celui-ci est assez faible. Par exemple, Pour une structure capital décès + rente conjoint + rente d'éducation, le niveau moyen du capital décès (176 % du salaire brut non cadre) est plus élevé que s'il y a uniquement une rente éducation (138 % du salaire brut non cadre).

Disparité 2 : Une distinction de couverture entre les collègues de salariés

- 66 % des branches distinguent le niveau du capital décès selon la catégorie de salariés. En moyenne, le capital décès représente 150 % du salaire brut (T/A) pour les non cadres et 250 % du salaire brut (T/A) pour les cadres.
- 34% des branches n'ont pas fait de distinction entre les salariés.

Constat 1 : 3 branches ne prévoient pas de couverture prévoyance pour les salariés cadres, laissant les entreprises couvrir cette obligation par leurs propres moyens.

Constat 2 : il y a une forte disparité des niveaux de couverture du capital décès selon les branches et les types de salariés. Pour les non cadres, de 60 % à 360 % du salaire brut (moyenne de 150 %) et pour les cadres, de 60 % à 525 % du salaire brut (moyenne de 250 %)

Constat 3 : Pour 27% des régimes, le niveau du capital décès pour un cadre est très en dessous de l'obligation des 1,5 % cadres, (estimé à 250 % du salaire brut), laissant aux entreprises la charge de compléter ces prestations pour respecter leurs obligations.

○ Garanties incapacité de travail : des prestations plutôt homogènes

Une structure de garanties assez uniforme

- 69 % des régimes interviennent uniquement après le maintien de salaire de l'employeur (20 branches).
- 31 % des régimes prennent en charge le maintien de salaire obligatoire de l'employeur et le relais (9 branches).

Une franchise en cas d'incapacité de travail plutôt homogène

- 64 % des régimes interviennent en relais du maintien de salaire obligatoire de l'employeur.
- 36 % des régimes appliquent une franchise continue (18 %) ou discontinue (18 %)
(Cf. lexique au dos de lettre Adéis).

Des niveaux de prestations très similaires

Le niveau des prestations en cas d'incapacité de travail est relativement homogène au sein des régimes non cadres et cadres :

- 55 % des branches couvrent entre 80 % et 89 % du salaire brut pour les non cadres.
- 64 % offrent une meilleure prise en charge pour les cadres.

Des niveaux de cotisations répondant à une logique sectorielle

La cartographie des branches, réalisée en positionnant les régimes (hors garantie maintien de salaire) sur un axe cotisations / prestations, permet de conclure que les niveaux de cotisations répondent plutôt à une logique sectorielle (avec un rapport de 1 à 7) et sans corrélation avec le niveau des prestations très hétérogène au sein de chaque secteur d'activité. Parallèlement, la taille de la branche quel que soit le secteur d'activité ne semble pas avoir d'effet sensible sur le rapport cotisations / prestations. Au niveau des cotisations, on voit tout de même qu'à l'exception de certaines branches un budget moyen se dégage selon les secteurs ou activités.

L'hétérogénéité des niveaux de prise en charge montre que les régimes sont le fruit de négociations libres et non encadrées. Parallèlement, les décideurs dans les branches ont rarement fait des arbitrages entre les garanties du régime : les régimes les plus complets en nombre de garanties ont bien souvent les niveaux de prestations les plus élevés.

A noter : l'analyse n'a été effectuée que sur la base des prestations et des cotisations fixées dans les accords sans pouvoir tenir compte des résultats techniques réels de ces régimes. Ainsi, les régimes déficitaires, excédentaires ou encore ceux déstockant des réserves historiques peuvent fausser la représentation.

***Etude réalisée sur un panel de 30 branches représentatif des différents secteurs d'activités du marché, 24 régimes Santé et 29 régimes Prévoyance Une analyse complexe dont le périmètre concerne 4,6 millions de salariés.**

A propos d'Adéis, groupement assurantiel de protection sociale



Adeis-branches.fr

Entièrement dédié à la protection sociale des branches professionnelles, Adéis porte le développement des accords de branches pour le compte de ses 3 membres institutionnels*.

Une mise en commun qui permet de mettre à disposition des partenaires sociaux une équipe de spécialistes de la couverture sociale de branches.

Adéis propose une offre complète en matière de prévoyance, de santé, d'épargne salariale, de retraite supplémentaire et de dépendance.

* Apicil Prévoyance, Humanis Prévoyance et l'Ipsec

Cécile Soubelet / Maïssa Berjaoui
adeis@wellcom.fr / 01 46 34 60 60

Adéis : Valérie Capmarty
Tél.: 01 46 84 57 67
valerie.capmarty@adeis-branches.fr

